

DEMANDE D'ANNULATION
Année Universitaire 2020 - 2021
Demande devant parvenir le 7 octobre 2020
(cachet de la poste faisant foi)

Nom : Prénom :

N° étudiant : N° de téléphone :

Adresse email@universite-paris-saclay.fr

Adresse postale :

DIPLOME PREPARE :

- Licence 1 Droit Economie Gestion
 Licence 2 Licence 3 Master 1 Master 2

Etudiant inscrit et renonçant à son inscription au plus tard le 7 octobre

Pièces à joindre obligatoirement

- Le formulaire dûment rempli, daté et signé,
- La planche de certificats de scolarité et la carte d'étudiant de l'Université Paris-Saclay,

Etudiant inscrit et renonçant à son inscription entre le 01 septembre 2020 et le 31 janvier 2020 avec transfert vers une autre université)

Pièces à joindre obligatoirement

- Le formulaire dûment rempli daté et signé,
- La planche de certificats de scolarité et la carte d'étudiant de l'Université Paris-Saclay,
- Une photocopie du certificat de scolarité + attestation de paiement de l'université d'accueil,

Etudiant inscrit et renonçant à son inscription pour convenance personnelle après le 7 octobre

Pièces à joindre obligatoirement

- Le formulaire dûment rempli, daté et signé,
- La planche de certificats de scolarité et la carte d'étudiant de l'Université Paris-Saclay.

REMARQUE

Si votre demande d'annulation administrative doit faire suite à une demande de remboursement, merci de nous transmettre l'imprimé correspondant.

Date et signature de l'étudiant

Demande à adresser à :

UFR Droit – Economie - Gestion – Service d'Appui Administratif à la Vie Etudiante – Bureau B9 – 54 Boulevard Desgranges – 92330 SCEAUX
Les demandes de remboursement seront effectives dès lors que la totalité de vos droits d'inscription auront été acquittés. Un courrier d'information vous sera transmis.
Votre demande sera alors traitée par l'agence comptable d'Orsay. Un délai d'environ de trois mois à six mois est à prévoir après réception de celui-ci.